



L'intelligence artificielle : un nouvel enjeu des relations de travail

Commentaire article publié le 13/02/2025, vu 850 fois, Auteur : [JURISOFIA - Contentieux - Responsabilité, Bancaire, Travail, Immo.](#)

La montée en puissance de l'intelligence artificielle (IA) dans le monde professionnel offre des gains d'efficacité, mais soulève également de nouvelles problématiques juridiques en droit du travail.

L'intelligence artificielle : un nouvel enjeu des relations de travail

La montée en puissance de l'intelligence artificielle (IA) dans le monde professionnel soulèvent de nombreux enjeux en droit du travail. Si l'IA peut offrir des gains d'efficacité et faciliter la gestion des ressources humaines, elle soulève également de nouvelles problématiques juridiques qui doivent être prises en compte pour éviter les contentieux.

Licenciement abusif lié à l'IA : quand l'automatisation prend le contrôle

L'usage de l'IA pour évaluer la performance des employés, prendre des décisions de promotion ou même décider d'un licenciement devient un terrain de contentieux de plus en plus fréquent. Si ces systèmes visent à rendre les processus plus objectifs, ils peuvent être sources d'injustices lorsque les algorithmes sont mal conçus ou mal utilisés.

En effet, une IA pourrait décider, sur la base de données biaisées ou mal interprétées, de licencier un salarié, ou de l'évaluer négativement sans tenir compte de son contexte individuel. Son usage pourrait donc aboutir à des décisions erronées ou discriminatoires. C'est pourquoi l'AI Act européen, adopté le 13 mars 2024 et entré en vigueur le 2 février 2025, a considéré que les systèmes automatisés d'embauche et de gestion des ressources humaines présentaient un risque de niveau élevé pour les utilisateurs.

Cette situation met en lumière la nécessité de transparence et de responsabilité dans l'utilisation de l'IA. Les employeurs doivent veiller à ce que les décisions importantes ne reposent pas uniquement sur des systèmes automatisés sans supervision humaine.